AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -8-8-64 BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS (Tél. 87-26-92)
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant* : L. BOUYX

BULLETIN N° 47 D'AOUT 1964

LA MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS ou CERATITE -

Comme son nom l'indique, la Mouche méditerranéenne des fruits est essentiellement un parasite des régions chaudes et plus particulièrement des régions méditerranéennes. Cependant, lorsque les conditions climatiques de l'été lui sont favorables, ce diptère peut causer des dégâts dans des régions plus septentrionales. C'est ainsi que cette année, dans la Vallée de la Loire, les premiers dégâts en ont déjà été constatés sur pêches et abricots. Il convient donc d'attirer l'attention des arboriculteurs sur ce parasite qui pourrait à l'automne commettre des dégâts, si les conditions climatiques continuent à lui être favorables.

L'adulte se présente sous l'aspect d'une petite mouche à tête jaune, aux yeux verts émeraude, au thorax gris taché de noir, aux ailes localement enfumées et à l'abdomen de couleur fauve. Les larves sont des asticots de couleur blanchâtre atteignant 7 à 8 millimètres de long. L'insecte passe la mauvaise saison dans le sol sous forme de pupe. Dans les régions chaudes, il peut y avoir un nombre élevé de générations par an. Les femelles incisent l'épiderme de certains fruits (pêches, abricots, pommes, poires, etc....) et introduisent sous l'épiderme quelques oeufs. Les larves se développent à l'intérieur du fruit et en provoquent la pourriture rapide. Les conditions climatiques des différentes régions fruitières françaises ne sont pas favorables à la conservation hivernale des pupes qui, dans la Vallée de la Loire, sont régulièrement tuées par le froid et l'humidité de l'hiver. La réinfection doit donc se faire tous les ans. Elle se réalise grâce aux fruits d'origine plus méridionale et ce sont les vergers situés au voisinage des agglomérations, à proximité des dépôts d'immondices, qui sont les plus atteints. Des dégâts peuvent être également enregistrés dans des vergers où des gadoues fraiches ont été épandues.

En fonction de ces considérations biologiques, la lutte contre la Cératite qui doit se faire d'une manière régulière dans les régions méridionales, n'est donc pas à envisager tous les ans dans la Vallée de la Loire. Même, lors des années favorables, elle doit n'être entreprise qu'à proximité des foyers possibles de contamination. En dehors de précautions d'ordre prophylactique qu'il n'y a lieu d'envisager que dans les régions méridionales, la lutte chimique donne une bonne protection. Elle consiste à effectuer des pulvérisations répétées tous les 8 à 10 jours, lorsque les conditions climatiques sont favorables à l'insecte, pulvérisations qui doivent se prolonger jusqu'à peu de temps avant la récolte. Dans le cadre de la lutte contre la Cératite, les produits suivants peuvent être employés :

....

23

- Malathion	:	jusqu'à 7 jours avant la récolte
- D.D.D.	:	" 7 " "
- D.D.T.	:	" 15 " "
- Trichlorfon	:	" 7 " "
- Méthoxychlore	:	" 7 " "
- Diméthoate	:	" 7 " "
- Fenthion	:	" 7 " "

Dans la Vallée de la Loire, les dégâts lors des années chaudes se rencontrent principalement sur poires; Duc de Bordeaux est atteinte, mais Passe-Crassanne est plus particulièrement sensible.

Un certain nombre des produits indiqués précédemment sont également actifs contre le Carpocapse. Les arboriculteurs ont donc intérêt à les utiliser contre ce dernier parasite dans les vergers qui, par leur localisation, pourraient être atteints par la Cératite.

Lorsque la protection contre le Carpocapse sera terminée, et si les conditions climatiques sont favorables à la Mouche méditerranéenne, la Station d'Avertissements donnera des informations aux arboriculteurs concernant la nécessité de traitements tardifs.

AVERTISSEMENTS - VIGNE

MILDIOU - Les conditions climatiques sont toujours extrêmement défavorables au Mildiou et la maladie n'a subi aucune évolution depuis fort longtemps. Il convient :

- dans les vignes sensibles du département de la Loire-Atlantique et les vignes de Muscadet du département de Maine-et-Loire, d'effectuer un dernier traitement sur les pointes.

- dans tous les autres vignobles à végétation active, ayant développé plusieurs feuilles depuis le dernier traitement et où des taches de Mildiou plus ou moins stériles peuvent être observées, il convient d'effectuer un dernier traitement sur les pointes. Dans les vignobles à faible végétation, cette protection n'est pas indispensable.

ARBRES FRUITIERS

INFORMATIONS -

ARAIGNEE JAUNE - Surveiller très attentivement le développement de l'araignée jaune dont la multiplication est actuellement rapide, même dans certains vergers de pommiers.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 7 AOUT 1964 - 3.680 exemplaires.